

¹ Principalement mobilisées par la partie orale de l'épreuve terminale.

² Compétences non classées par ordre de priorité, mais de relation entre les différentes composantes de l'épreuve.

³ « L'oral prend appui sur le projet (réalisations et dossier) et sur le carnet de travail qui ne sont pas évalués en tant que tels. », [Note de service du 15 juillet 2020](#), BO n° 30 du 29 juillet 2021.

NB : si le projet abouti ne fait pas l'objet d'une notation en tant que telle³ (séparée, isolée), l'appréciation de sa qualité plastique, dont la maîtrise technique des moyens choisis, est partie intégrante du processus d'évaluation, en lien aux compétences travaillées du programme (cf. « **expérimenter, produire, créer** » ; « choisir et expérimenter, mobiliser et maîtriser des langages et des moyens plastiques [...] »). La pratique est, par la présence du projet abouti, au cœur de la partie orale de l'épreuve. Certaines compétences (outils numériques, exploiter documentation à des fins de création) peuvent, selon la nature du projet, ne pas être observables, car non présentes. Cette situation ne préjuge pas du résultat : non observable ne s'entend pas alors comme un « manque ». Leur grande faiblesse requiert un positionnement « Insuffisants ».